



Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 28 octobre 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Justice concernant l'état des lieux du centre pénitentiaire de Schrassig.

Dans un article paru sur le site de RTL Luxembourg (www.rtl.lu), un professeur de droit de l'Université de Luxembourg, dresse un état des lieux du centre pénitentiaire de Schrassig et de la politique en matière d'exécution des peines pénales plutôt critique. Outre le problème de la surpopulation du centre pénitentiaire en question, qui devrait être désamorcé grâce à l'établissement prévu d'une maison d'arrêt à Sanem ainsi que celui d'un centre de rétention pour demandeurs d'asile déboutés au Findel, l'article fait état d'un manque chronique de mesures pédagogiques et de concepts thérapeutiques visant la réinsertion sociale des prisonniers. Le personnel du centre pénitentiaire ne serait pas non plus suffisamment formé d'après cet article, qui épingle finalement la politique en général, pour lui reprocher un manque de volonté en ce qui concerne la mise en place de mesures d'exécution des peines pénales qui soient dans l'intérêt des prisonniers.

Dans ce contexte, j'aurais aimé savoir de Monsieur le Ministre de la Justice :

1. Quelles sont les mesures thérapeutiques et pédagogiques offertes aux prisonniers dans le cadre de leur incarcération ? Sont-elles suffisantes et adaptées ? Combien de prisonniers bénéficient de telles mesures ?
2. Combien de personnes encadrent les prisonniers notamment en ce qui concerne l'aspect thérapeutique et pédagogique ? De quelles formations disposent ces personnes en particulier et le personnel du centre pénitentiaire en général ? Ont-elles une formation spécifique adaptée au milieu carcéral ? Le ministre pense-t-il qu'il faille augmenter le nombre du personnel encadrant respectivement qu'il faille exiger des formations complémentaires à celles déjà exigées ?
3. Concernant l'aspect de l'exécution des peines pénales, quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre sur pied et qui permettront de prendre davantage en considération la personne du prisonnier et favoriseront dès lors son insertion sociale ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles Roth
Député